

Certes, le maire Henri Revel n'était pas d'accord avec la « *remontrance* » du préfet. Préfet qui, le 21 juillet 2011, a envoyé à la commune un arrêté prononçant la carence de la Ville en logements sociaux. Un arrêté qui inflige à Saint-Laurent-du-Var des pénalités de... 290146 euros, pourtant moins que les plus de 500.000 euros de l'année précédente en 2010. En conseil municipal, le maire avait annoncé son intention d'aller au tribunal administratif pour dénoncer ce qu'il juge être une injustice. Mais est-ce vraiment injuste ? Difficile de se faire une idée, puisque la commune a refusé de répondre à Nice-Matin et de révéler son taux d'application de la loi SRU.

Quoi qu'il en soit, si des projets sont effectivement en cours, reste que Saint-Laurent est bien loin comme ses voisins d'être dans les clous de la loi. En 2010, son taux, d'après la préfecture, était de 9,10%. Et de toute façon, « la carence, je m'en fous. Je préfère payer des pénalités que faire des logements sociaux n'importe comment », a affirmé le maire en conseil municipal en avril dernier. Autre problème récurrent, celui de la verrue du Point-du-Jour : ensemble de HLM qui part en décrépitude, complètement oublié des élus, au grand dam de ses habitants. La municipalité les renvoie sur le bailleur social, Côte d'Azur Habitat. « Nous ne pouvons rien faire sans la municipalité », rétorque Dominique Estrosi-Sassone, présidente de Côte d'Azur Habitat, en évoquant le problème du relogement des habitants.

[L'article complet](#)

## Les logements sociaux: Saint-Laurent : le puni

Écrit par Nice Matin

Mardi, 02 Octobre 2012 06:18

---